UQÀM | Département de mathématiques

Mathématiques pour le primaire
MAT2212 groupes 10 et 40

Plan de cours

PERSONNE ENSEIGNANTE

Nom	Karl-Philippe Tremblay
Adresse courriel	tremblay.karl-philippe@uqam.ca
Espace-cours Moodle	moodle.uqam.ca
Bureau	
Communication	1- Privilégiez le forum de partage dans Moodle pour vos questions d'ordre général afin que toutes et tous puissent voir mes réponses. 2- Pour des questions d'ordre personnel, utilisez mon adresse courriel. 3- Je ne réponds qu'aux messages provenant de votre adresse @courrier.uqam.ca

Consultez numerique.uqam.ca qui a comme mission d'aider la communauté étudiante de l'UQAM à développer ses compétences numériques et citoyennes, et à réussir ses études à l'aide des ressources technologiques accessibles à l'UQAM. Cette plateforme permet d'explorer les bases essentielles technologiques de l'UQAM, de découvrir les ressources technologiques de l'UQAM, et de développer et mobiliser les compétences informationnelles et les habiletés technologiques en tant qu'étudiant.e.

GROUPE ET HORAIRE DU COURS

Session :	Automne 2026
Groupe :	10 et 40
Horaire des séances magistrales (qu'elles soient à l'UQAM ou sur Zoom) :	gr. 10 : Lundi de 9h30 à 11h30
Horaire des séances d'exercices :	Lundi de 11h30 à 12h30 Gr. 40 : Jeudi de 18h à 20h
Dates :	8 septembre au 21 décembre
Informations pour vous connecter à Zoom :	Dans Moodle
Local pour les séances se déroulant à l'UQAM:	https://monportail.uqam.ca/

DESCRIPTEUR DU COURS

Objectifs

Ce cours vise à développer chez la personne étudiante une vision large des mathématiques, tout en revisitant les contenus mathématiques typiquement rattachés au primaire dans des activités de résolution de problèmes. Des éléments concernant l'origine et les applications possibles de ces contenus sont mis à contribution pour développer des compétences et habiletés en lien avec le raisonnement mathématique et la communication autour du travail mathématique. Ce cours permet de revisiter certains concepts mathématiques fondamentaux dans les domaines de la géométrie, de la mesure, des probabilités et de la statistique. Des liens sont naturellement faits avec l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques au primaire.

Sommaire du contenu

Cours atelier dans lequel la personne étudiante résout des problèmes mathématiques et examine divers concepts et processus de façon plus large. On fera à l'occasion appel par exemple à l'origine historique de certains éléments, à des variations culturelles, et on pourra explorer leur importance et potentiel du point de vue mathématique, en

particulier en lien avec la résolution de problèmes. L'accent est mis sur l'analyse des situations (mathématisation, modélisation), le développement d'heuristiques et différentes formes de raisonnement.

INSERTION DU COURS DANS LE PROGRAMME

Ce cours de 2 crédits est obligatoire et doit être suivi lors de la première année pour toutes les personnes étudiantes qu'elles soient à temps complet, à temps partiel ou au DEC/BAC du baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES EN ENSEIGNEMENT

Compétence 1 : Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
- Situer son niveau de maitrise des savoirs à enseigner dans les disciplines propres à l'enseignement primaire
- Documenter les principaux repères culturels en lien avec le PFEQ (les savoirs et les savoir-faire, les pratiques, les outils et les techniques, les méthodes et les procédures, l'histoire de la discipline ainsi que les enjeux, les réalisations, les acteurs, les courants de pensée et les débats qui ont marqué son évolution)

Compétence 2 : Maîtriser la langue d'enseignement
- Utiliser de façon généralement adéquate les principales règles et conventions de la langue, écrite et orale, dans des communications planifiées (*)
- Utiliser l'équivalent français de termes, de concepts ou de réalités propres à une discipline et qui sont souvent exprimés en anglais, ou dans une autre langue que le français (*)
- Prioriser le registre standard dans des situations de communication formelles ou planifiées (*)

Compétence 11 : S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
- Accepter la rétroaction et tenir compte des ajustements suggérés (*)
- Identifier ses forces, ses faiblesses et ses besoins d'apprentissage à l'aide de stratégies appropriées

Compétence 12 : Mobiliser le numérique
- Utiliser les outils numériques de base (*)
- Vérifier ses sources, la qualité des informations trouvées sur le Web (*)

Compétence 13 : Agir en accord avec les principes éthiques de la profession
- Adopter des comportements qui témoignent du respect des normes de l'institution scolaire (honnêteté, rigueur, ponctualité, respect, transparence, civisme, etc.) y compris dans l'usage du numérique (*)
- Respecter les droits d'auteur et la propriété intellectuelle (*)
- S'exprimer avec nuance, respect et ouverture (*)

Note: Les indicateurs suivis d'un astérisque (*) sont des indicateurs transversaux à plusieurs ou à l'ensemble des cours. Les indicateurs suivis d'un chiffre et d'un astérisque (1*) indiquent que ces indicateurs ont été pris en compte (c'est-à-dire que des activités d'enseignement et d'évaluation ont permis de s'assurer du niveau de maitrise attendu de la compétence) à une année précédente (celle indiquée entre parenthèses). Le programme s'attend donc à ce que la personne étudiante maintienne ce niveau de compétence dans le présent cours.

APPROCHES PÉDAGOGIQUES

Les formules pédagogiques incluent : exposés magistraux, ateliers individuels ou à réaliser en sous-groupes, discussions et partage d'idées, de démarche et de solutions en grand groupe ainsi que l'utilisation de différentes ressources en support à l'activité mathématique (telles que le papier/crayon, la calculatrice, les instruments de géométrie, du matériel concret ou virtuel, un logiciel de géométrie dynamique, des capsules vidéo).

Les séances d'exercices font partie intégrante du cours et contribuent de manière essentielle aux apprentissages. Elles permettent de consolider les notions vues en classe, de développer des stratégies de résolution et de favoriser une compréhension approfondie des contenus. À cet effet, la participation à ces séances est fortement encouragée afin de soutenir la réussite dans le cours.

La nature du cours requiert que chaque personne étudiante participe activement à toutes les activités d'enseignement/apprentissage.

La responsabilité de la présence lors des séances en synchrone (direct) en classe ou sur Zoom relève de la personne étudiante. C'est pourquoi la personne absente devra s'attendre à un refus de cours individuels pour combler les explications manquées.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Ce cours est soutenu par Moodle. Cette plateforme permet l'accès à : notes de cours, lectures obligatoires, consignes des travaux et autres documents. **L'étudiante ou l'étudiant est responsable de signaler à l'enseignante toute difficulté dans l'utilisation de Moodle**.

Des conseils et des informations spécifiques quant au matériel nécessaire pour les séances en mode synchrone/direct dans Zoom sont disponibles dans l'espace-cours Moodle.

LECTURES OBLIGATOIRE

Toutes les lectures présentées dans le calendrier du plan de cours sont obligatoires et contribueront à la réussite du cours. Ces lectures sont partie intégrante du cours et relèvent de la responsabilité de chacun et chacune.

CONTENU ET CALENDRIER DES SÉANCES – À TITRE INDICATIF

Les grands thèmes et les contenus des cours sont donnés à titre indicatif. Si les contenus d'une séance ne sont pas terminés, ils seront poursuivis à la séance suivante.

Dans la mesure du possible, seront intégrés aux différentes séances : la tenue d'un journal de bord en résolution de problèmes, des informations sur le développement historique de concepts mathématiques, le recours à la technologie, la prise en considération des dimensions métacognitive et affective dans l'apprentissage des mathématiques, de même que des liens intra-disciplinaires et interdisciplinaires

Séance (date, modalités)		**Détail des séances** (contenus, évaluations)	**Lectures** (voir sur Moodle)
1	10 septembre 2026 Zoom	Géométrie 3D	Mason : intro et ch.1
2	17 septembre 2026 Zoom	Visualisation 3D	
3	24 septembre 2026 Zoom	Géométrie 2D	
4	1 octobre 2026 Zoom	Géométrie 2D	
5	8 octobre 2026 Zoom	Déductions des mesures	
6	15 octobre 2026 Zoom	Constructions	
7	21 octobre 2026 Zoom	Constructions	

08	28 octobre 2026 Présence à l'UQAM	Examen intra
09	5 novembre 2026 Présence à l'UQAM	Mesure
10	12 novembre 2026 Présence à l'UQAM	Mesure, suite
11	19 novembre 2026 Présence à l'UQAM	Probabilités : combinatoire et dénombrement
12	26 novembre 2026 Présence à l'UQAM	Probabilités : théoriques et fréquentielles simples
13	3 décembre 2026 Présence à l'UQAM	Probabilités : conditionnelles et composées
14	10 décembre 2026 Présence à l'UQAM	Statistique
15	17 décembre 2026 Présence à l'UQAM	Examen final

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation des enseignements se déroule à la 12e ou à la 13e semaine de la session.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation	Pondération	Échéance
* **Évaluation 1 : Projet équipe de 3**	25	**10 décembre**
** **Évaluation 2 : Examen intra**	37,5	**En classe, à l'UQAM. 28 octobre**
** **Évaluation 3 : Examen final non récapitulatif**	37,5	**En classe, à l'UQAM. 17 décembre**

LÉGENDE :
** Travail fait à la maison avec soutien ponctuel durant les séances en synchrone/direct en classe et/ou dans Zoom.*
*** Présence en classe requise sans quoi la note accordée est zéro, sauf entente préalable.*

Description des outils d'évaluation
Toutes les consignes détaillées et les grilles d'évaluation seront disponibles sur Moodle. Voici tout de même des précisions sur la nature des travaux demandés.

Évaluation 1 : Projet équipe de 3 – voir consignes sur Moodle

Évaluation 2 : Examen intra. L'examen prend la forme de questions à court et long développement. Une feuille de notes manuscrites, recto verso, de format 8 ½ x 11 est autorisé. Pas de calculatrice.

Évaluation 3 : Examen final. L'examen prend la forme de questions à court et long développement. Une feuille de notes manuscrites, recto verso, de format 8 ½ x 11 est autorisé. Pas de calculatrice.

Normes de présentation des travaux
L'Évaluation 1 (Projet) doit être rendu dans sous la forme d'une présentation PPT (ou équivalent). Voir consignes sur Moodle.

Remise des travaux

Les travaux doivent être remis aux dates prescrites. Une pénalité de 10% par jour de retard sera appliquée.

Utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IAg) dans le cadre de ce cours
Dans le cadre de ce cours, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IAg), tels que ChatGPT (ou autres), sera permise par moment, fortement déconseillée à d'autres et interdite parfois. Cette information sera précisée dans les consignes des activités.

L'apprentissage de l'utilisation des outils d'IAg est une compétence émergente qu'il vous faut développer si vous souhaitez les utiliser. Les bibliothèques offrent de la documentation et des formations en ce sens.

Cela étant dit, certaines mises en garde sont importantes :

1. L'utilisation des outils d'IAg comporte des enjeux importants concernant la confidentialité et les droits d'auteurs.

Soyez conscient.es que toutes vos productions universitaires (exercices, travaux, examens, etc.) sont votre propriété intellectuelle et vous en avez les droits d'auteur. Si vous les téléversez ou les transcrivez (en tout ou en partie) dans des outils d'IAg, vos productions et idées pourraient être utilisées pour l'entrainement de ces outils et pourraient se retrouver dans les réponses générées par les outils d'IAg suite aux requêtes (*prompt*) d'autres personnes.

Soyez également conscient.es que si vous téléversez des documents (ou leur retranscription) protégés par des droits d'auteurs dans des outils d'IAg, vous violez possiblement la Loi sur les droits d'auteur et vous exposez à des recours et des sanctions.

2. Afin de maintenir une intégrité académique et intellectuelle, si vous choisissez d'utiliser des outils d'IAg, vous devrez ajouter en annexe une déclaration, comme suit :

- Je reconnais avoir utilisé [insérer l'outil d'IA, la version et l'hyperlien] pour [objectif spécifique].
- Les résultats des requêtes ont été utilisés pour [détailler l'utilisation].
- J'ai employé les requêtes suivantes : [requêtes entre guillemets ou hyperlien vers les requêtes].

Le manquement à ces consignes devient contraire aux règlements de l'université et constitue une violation de l'intégrité académique et intellectuelle. (Règlement #18 sur les infractions de nature académique)

« e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, **incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques**; »

3. Rappelez-vous que moins vous mettez de temps dans vos requêtes (*« prompts »*), moins la qualité des réponses sera bonne. Si vous décidez d'utiliser des outils d'IAg (lorsque cela est permis), il vous faut y mettre les efforts et le temps.

4. Malgré le point 2, ne faites jamais confiance aux résultats.

Tout énoncé obtenu par un outil d'IAg doit être présumé comme faux, sauf si vous connaissiez la réponse avant de poser la question ou que vous ayez vérifié avec au moins deux autres sources de qualité * les réponses que vous obtenez. Les outils d'IAg donnent de meilleurs résultats quand l'utilisateur possède des connaissances et une expertise concernant les sujets.

N'oubliez pas que vous êtes responsable de toutes erreurs, omissions ou faussetés présentées par ces outils.

5. Réfléchissez toujours avant d'utiliser des outils d'IA. Comme tout outil, l'IA peut être utile en certaines circonstances, lorsqu'elle est permise. Cependant, ce n'est pas la « voix » de l'IA que je veux lire, ce n'est pas son style que je veux évaluer, ce ne sont pas ses expressions que je souhaite découvrir, mais les vôtres. L'utilisation des outils d'IA n'est donc pas appropriée pour toutes les tâches, ni dans toutes les situations.

*Qualité des sources :

1. Fiabilité : L'éditeur est connu, reconnu et neutre de biais
2. Crédibilité : La personne autrice est reconnue dans son domaine
3. Validité : La source cite d'autres sources
4. Objectivité : Dans la source, les faits sont exposés de manière neutre, ils ne prennent pas parti
5. Exactitude : La source s'appuie sur des faits vérifiables
6. Actualité : La source est récente et l'information est à jour

Barème départemental

La note de passage du cours est 60% et les intervalles des notes sont les suivants :

Note	Min inclus	Max exclu	Note	Min inclus	Max exclu	Note	Min inclus	Max exclu	Note	Min inclus	Max exclu
A+	95	100[1]	**B+**	84,2	87,8	**C+**	73,4	77	**D+**	62,2	66,2
A	91,4	95	**B**	80,6	84,2	**C**	69,8	73,4	**D**	60	62,6
A-	87,8	91,4	**B-**	77	80,6	**C-**	66,2	69,8	**E**	0	60

[1] Exceptionnellement cette valeur est incluse dans l'intervalle max.

Communication des résultats

Les personnes étudiantes pourront prendre connaissance de leurs résultats en cliquant sur Mon portail ici : https://portailetudiant.uqam.ca/

Engagements et responsabilités

Par leur présence et leur participation en classe au moment convenu par la personne enseignante, les étudiantes et les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, elles et ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des étudiantes et étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire. La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée en ligne.

Informations sur les Services à la réussite et à la vie étudiante

Les Services à réussite et à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services- conseils@uqam.ca

Bureau de l'aide financière : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca.

Concernant les **bourses**, pensez à consulter le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : srve.uqam.ca

Consignes pour la participation à un cours ou à une activité d'enseignement
https://etudier.uqam.ca/modalites-enseignement

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut exiger que l'étudiante ou l'étudiant active son microphone et sa caméra, notamment dans le cadre d'évaluations, à moins de circonstances exceptionnelles qui doivent être discutées avec l'enseignante ou l'enseignant.

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

En cas d'enregistrement, l'étudiante ou l'étudiant sera informé au début de la séance.

Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de désactiver son microphone et sa caméra si elle ou il ne souhaite pas être enregistré.

À défaut de désactiver son microphone et sa caméra, l'étudiante ou l'étudiant consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante ou l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.

Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante ou l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit et sous quelque forme que ce soit, la totalité ou une partie d'un cours ou d'une activité d'enseignement de même que

tout matériel pédagogique s'y rattachant. Cette interdiction vaut pour un cours ou une activité d'enseignement, que celui-ci se déroule en présence ou en ligne.

Une étudiante ou un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

En s'inscrivant à un cours ou à une activité d'enseignement, l'étudiante ou l'étudiant accepte et s'engage à respecter les consignes décrites précédemment.

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer :

a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité;
b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
c) le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par l'étudiante, l'étudiant aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant à qui ce travail est soumis;
d) la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen;
e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques;
f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne;
g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation;
i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Politique numéro 2 sur la liberté académique universitaire

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission d'une université. Ce droit comprend la liberté : a) d'enseignement et de discussion ; b) de recherche, de création et de publication ; c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion ; d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques. Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'informations : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2023/06/Politique_2_liberte_academique_universitaire.pdf

Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :
• la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
• les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
• la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
• les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
• les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
• le (cyber) harcèlement sexuel;
• la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
• les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
• l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
• l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
• les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible à harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau du respect des personnes (BRP)
514 987-3000, poste 0886 ; respect@uqam.ca; respect.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185; services- conseils@uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131; sps.uqam.ca

Politique no 17 sur l'éducation inclusive
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/06/p17_20250619.pdf

En lien avec la valeur d'accessibilité inscrite au cœur de sa mission, l'Université reconnaît que la diversité des parcours, des expériences et des perspectives, exprimée par la communauté universitaire, constitue une richesse fondamentale dans le cheminement éducatif. Plus spécifiquement, l'Université reconnaît le principe selon lequel une politique sur l'éducation inclusive et sa mise en œuvre contribuent à la réalisation de cette mission institutionnelle, dans le respect de la liberté académique universitaire et le maintien de standards académiques élevés.

Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « harcèlement » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau du respect des personnes (BRP)
514 987-3000, poste 0886 ; respect@uqam.ca; respect.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185; services- conseils@uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131; sps.uqam.ca

Politique numéro 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Les **personnes étudiantes** qui vivent avec une déficience visuelle, auditive ou motrice; une condition neurodéveloppementale, par exemple un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA); un trouble d'apprentissage ou de santé mentale; une maladie organique ou toute autre **limitation diagnostiquée et entraînant une incapacité significative et persistante, sont en droit de se prévaloir de divers aménagements** dans le but de pallier la situation handicapante dans laquelle elles se trouvent, et ce, sans discrimination ni privilège.

Après une évaluation spécifique des besoins, des aménagements pourront être proposés pour les contextes de formation académique ou pratique (stage) dans lesquels elles rencontrent des obstacles inhérents à leur situation de handicap.

Bien que le service soit accessible en tout temps, **il est fortement recommandé de faire les démarches auprès du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) dès le début du trimestre**.

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap du BIRÉ
situation.handicap@uqam.ca
514-987-3148

***Le BIRÉ offre également un **service de soutien à l'apprentissage** à **toutes les personnes étudiantes** et un **accompagnement spécialisé** aux **personnes étudiantes autochtones**, **parentes**, **issues de l'international** et de la **diversité sexuelle et de genre**.

Pour en savoir plus > bire.uqam.ca

LISTE SOMMAIRE DES RÉFÉRENCES

Des références pourront être ajoutées tout au long de la session.

Mason, John (1994*). L'esprit mathématique*. Mont-Royal : Modulo.

Dupré, Annie et Duchesne, Julie (2012) *Dictionnaire mathématique CEC jeunesse*. Éditions CEC

Ball, Johnny (2006) *Les maths c'est magique!.* Éditions ERPI

Baruk, Stella (1992). *Dictionnaire de mathématiques élémentaires.* Édition du Seuil.

Biron, Diane (2012). *Développement de la pensée mathématique chez l'enfant.* Editions CEC.

Boulet, Geneviève et Francavilla, Marie (2007). *Math en mots : Vocabulaire mathématique à la portée de tous*. Editions du CRP.

Côté, Ronald et coll. (2002). *Leximath : Lexique mathématique de base. 2e édition*. Groupe Beauchemin.

De Koninck, Jean-Marie (2008) *En chair et en MATHS.* Septembre éditeur.

Grignon, Jean. (1992) *Aide-mémoire mathématique*. APAME.

Mathieu, Pierre et coll. (1989). *Lexique mathématique pour tous*. Éditions du Triangle d'Or.

Pallascio, Richard (1982). *Simulations.* Modulo.

Pallascio, R. et Labelle, G.(dir.) (2000). *Mathématiques d'hier et d'aujourd'hui*. Modulo.

Poirier, Louise (2001). *Enseigner les maths au primaires : Notes didactiques.* ERPI.

Van de Walle, John A. et Lovin, LouAnn H. (2007). *L'enseignement des mathématiques : L'élève au centre de son apprentissage.* Tomes 1 à 3. St-Laurent : ERPI.

Sites web :

Allo prof (2010). http://www.alloprof.qc.ca/

Lyons, Robert et Lyons Michel. Défi mathématique : http://www.defimath.ca/

Moodle : www.moodle.uqam.ca